

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe AYFFRE, Président.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Etaient présents : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Aurélie DEBOUCHER, Wilfried DUTERTE, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND, Michel SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Objet : SDIS de la Corrèze – mise à disposition d'agents employés à la sécurité des baignades

2026-11

Le Président donne connaissance du projet de convention établi par le SDIS de la Corrèze pour la mise à disposition de deux agents employés à la surveillance de la baignade du plan d'eau de Sèchemailles pour la période du 1^{er} juillet au 30 août 2026.

Le coût estimé comprend les vacations des surveillants, des remplaçants + majoration dimanches et jours fériés, les frais d'encadrement et de gestion des personnels et les frais d'habillement. Un avenant financier définitif sera établi en fin de saison.

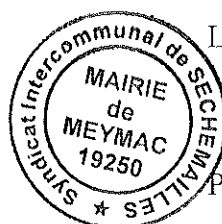
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention devant intervenir avec le SDIS pour la mise à disposition de deux agents employés à la surveillance des baignades, du 1^{er} juillet au 30 août 2026,
- autorise le Président à signer avec le S.D.I.S. de la Corrèze, ladite convention, l'avenant financier provisoire de 15 771.49 € et tous les documents nécessaires à la mise en place de la surveillance du plan d'eau.
- autorise le Président à signer l'avenant financier définitif qui sera établi après la saison.

Pour extrait conforme,
Meymac, le 22/04/2025

Le secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET



Le Président,


Philippe AYFFRE